

COMMUNE DE NIVILLAC
Arrondissement de Vannes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit
Le deux juillet
Le conseil municipal de la commune de NIVILLAC dûment convoqué,
S'est réuni en session ordinaire à vingt heures en mairie
Sous la présidence de Monsieur GUIHARD Alain, Maire
Date de convocation du conseil municipal : 25 juin 2018

Conseillers en exercice : 27 Conseillers présents : 20 Votants : 21

PRESENTS : Mme AMELINE Yolande- M. BOCENO Julien- M. BOUSSEAU Yannick- M. CHESNIN Nicolas- M. DAVID Gérard- M. DAVID Guy- Mme DENIGOT Béatrice- Mme DESMOTS Isabelle- M. FREOUR Jean-Claude- Mme GERARD-KNIGHT Marie-Noëlle- M. GERGAUD Henri- M. GOMBAUD Jean-Paul- Mme GRUEL Nathalie- M. GUIHARD Alain- M. OILLIC Jean-Paul- Mme PERRAUD Chantal- Mme PERRONNEAU Claire-Lise- Mme PHILIPPE Jocelyne- M. PRAT Pierre- M. SEIGNARD Jérôme

ABSENTS EXCUSES : M. LE HUR Jérôme- M. LORJOUX Laurent

ABSENTS : M. CHATAL Jean-Paul- Mme HUGUET Evelyne- Mme LEVRAUD Françoise- Mme PANHELLEUX Françoise- M. TATTEVIN Frédéric

POUVOIR : M. LE HUR Jérôme à M. CHESNIN Nicolas

Secrétaire de séance : M. SEIGNARD Jérôme (élu à l'unanimité)

Délibération n°2018D56: Rapport 2017 sur l'exploitation du service d'assainissement collectif

Le rapport d'exploitation du service d'assainissement collectif pour l'année 2017 établi par la société STGS, délégataire, fait ressortir les principaux points suivants :

Gestion clients

Nombre d'abonnés au 31/12/2017 : 995 (+5,40 %)
Volumes facturés sur la commune : 82 257 m³ (+4,53 %)

Gestion technique

Volumes traités sur la station : 158 077 m³ (-25,59%)
Dont volume en provenance de La Roche Bernard : 44 196 m³ (+1,00 %)
Volume vendu : 82 257 m³ (78 694 m³ en 2016)
Volume moyen : 433 m³/j (580 m³/j en 2016)
Pourcentage arrivées d'eau parasite : 27,77 % (- 47,95 %)
Linéaire de réseau hors refoulement : 27 337 ml (+6,60 %)
Linéaire de réseau de refoulement : 3 656 ml
Linéaire total de réseau : 30 993 ml (29 973 ml en 2016)
Linéaire de réseau curé : 3 045 ml (1 275 ml en 2016)
Volume annuel reçu : 158 077 m³ (212 441 m³ en 2016)
Production de boues : 2 896 m³ (1 468 m³ en 2016)
Nombre de stations de dépollution : 2

Délais et voies de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de RENNES - Hôtel de Bizien- 3 Contour de la Motte, 35044 Rennes- dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Nombre de postes de refoulement : 9
Capacité de dépollution en équivalent-habitant : 4 130
Connaissance du réseau : 82 points sur 120
Taux d'impayés : 4,40 % (2,74 % en 2016)

Les arrivées d'eaux claires sont encore importantes malgré une baisse sensible du volume. Le délégataire préconise de renforcer les recherches, notamment sur le secteur collecté par le poste du Rhodoir (influence de la pluviométrie) et sur le secteur gravitaire du bourg (influence de la nappe).

Dans le lotissement de la Vallée, Résidence de Ker Anna, une remise en état du réseau est nécessaire car il est cassé sur 20 mètres.

De nombreux branchements anciens ne sont pas équipés d'une boîte de branchement, ce qui ne permet pas de déterminer clairement si ceux-ci sont sur le domaine public ou sur le domaine privé et ne permet pas non plus de déterminer la conformité des écoulements.

Des corps étrangers, type lingettes, serviettes hygiéniques, provoquent des dysfonctionnements sur l'écoulement dans les réseaux et les équipements électromécaniques.

STGS propose de passer une communication à l'usager par le biais du bulletin municipal et autres supports de communication.

Ces dysfonctionnements sont à l'origine de pollution du milieu naturel.

Poste du Rhodoir

L'écoulement des eaux dans le bassin tampon engendre des accumulations de matières solides, provoquant de fréquents bouchages des pompes. Une modification hydraulique a été réalisée en 2017 pour éviter la formation de bouchons.

Station

Les travaux pour la refonte de la filière de traitement des boues et de la filière eau ont démarré en novembre 2017. Ceux-ci comprennent :

- La réhabilitation de la filière boues avec l'installation d'une table d'égouttage et d'un silo de stockage
- La réalisation de mesure de trop plein A2
- La création d'un poste de relevage principal
- La réhabilitation des prétraitements avec la pose d'un tamis-compacteur.

Ces installations permettront de mettre en conformité le dispositif d'auto-surveillance de la STEP :

- Débitmètre entrée regroupant les 2 arrivées
- 2 points règlementaires déversoirs en tête de station.

Concernant la lagune à Folleux, un débitmètre-sortie sera à installer.

Situation financière

Le montant des produits s'est élevé en 2017 à 420 345,51 € H.T. (+ 12,98%) et celui des charges à 459 757,06 € H.T. (+20,97%) soit un déficit d'exploitation de clôture de 39 411,55 € H.T.

Délais et voies de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de RENNES - Hôtel de Bizien- 3 Contour de la Motte, 35044 Rennes- dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Tarifs 2017

	<u>Part délégataire</u>	<u>Part collectivité</u>	<u>Modernisation des réseaux de collecte</u>
Abonnement	28,38 €	43,87 €	0,18€
Tranche 1 (0 à 30 m³)	0,3148 €	1,61 €	
Tranche 2 (> à 30 m³)	0,8995 €	3,33 €	

Composantes et répartition d'une facture type de 120 m³

	Part délégataire	Part collectivité	Modernisation des réseaux	TVA	Total TTC
Abonnement annuel	28,38 €	43,87 €		7,23€	79,48 €
Consommation de 120 m³	90,14€	348,00 €	21,60 €	45,97 €	505,71 €
TOTAL	118,52 €	391,87 €	21,60 €	53,20 €	585,19 €
Répartition	20,25 %	66,96 %	3,69 %	9,10 %	100,00 %

Le montant total de la surtaxe émise au profit de la collectivité s'est élevé à 277 691,36 € soit une augmentation de 14,87 % par rapport à 2016.

Le total de 585,19 € TTC représente un prix moyen de 4,88 € contre 4,576 €/m³ en 2016 et une évolution de 6,56 % par rapport à 2016. La part de l'abonnement représente 14,16 % de la facture.

Composantes et répartition d'une facture type de 120 m³- Année 2018

	Part délégataire	Part collectivité	Modernisation des réseaux	TVA	Total TTC
Abonnement annuel	28,91€	45,19 €		7,41€	81,51 €
Consommation de 120 m³	91,80€	358,50 €	21,60 €	47,19 €	519,09 €
TOTAL	120,71 €	403,69 €	21,60 €	54,60 €	600,60 €
Répartition	20,25 %	66,96 %	3,69 %	9,10 %	100,00 %

Compte tenu de ces éléments, l'assemblée est invitée à approuver ce rapport d'exploitation.

Délais et voies de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de RENNES - Hôtel de Bizien- 3 Contour de la Motte, 35044 Rennes- dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré,

- VALIDE, à l'unanimité, le rapport 2017 d'exploitation, établi par la société STGS, délégataire, concernant le service public d'assainissement collectif.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Alain GUIHARD



Délais et voies de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de RENNES - Hôtel de Bizien-
3 Contour de la Motte, 35044 Rennes- dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.